



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **30 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1145

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Institut Aspen - Attribution d'une subvention - Année 2009

service : Direction des relations internationales

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 20 novembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), MM. Barral (pouvoir à M. Crimier), Blein (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bocquet (pouvoir à M. Gignoux), M. Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Mme Dubos (pouvoir à M. Serres), MM. Fleury (pouvoir à M. Desseigne), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Cochet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à M. Grivel), MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Terrot (pouvoir à M. Lelièvre), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Léonard).

Absents non excusés : M. Calvel, Mmes Peytavin, Bab-Hamed, M. Louis, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 30 novembre 2009**Délibération n° 2009-1145**

commission principale : développement économique

objet : **Institut Aspen - Attribution d'une subvention - Année 2009**

service : Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Centre international d'échange et de réflexion créé en 1983 sur le modèle du Aspen Institute fondé en 1949 dans le Colorado, l'Institut Aspen France a pour vocation de promouvoir la réflexion des décideurs sur les grands enjeux de notre temps et de les aider à concevoir et proposer des politiques dans le respect des valeurs humanistes. Associé au réseau des Instituts Aspen implantés aux Etats-Unis, au Japon, en Inde, en Allemagne et en Italie, l'Institut s'affiche comme organisme non partisan, autonome et à but non lucratif.

Il fonctionne comme un forum international où se rencontrent régulièrement, sur un pied d'égalité, des responsables économiques et politiques, représentants d'organisations syndicales, d'associations, d'universitaires ou de personnalités des médias.

S'appuyant sur un réseau large et diversifié, l'Institut s'ouvre régulièrement à de nouveaux partenaires. Il contribue à la notoriété et au rayonnement de la métropole lyonnaise à travers ses programmes et ceux de son réseau international, en valorisant les personnalités et réalisations remarquables de la région lyonnaise.

Les programmes annuels qui portent sur les grandes évolutions de l'environnement international sont élaborés avec le support de grands témoins français ou étrangers. Ils s'articulent en :

- conférences internationales,
- rencontres régionales,
- séminaires ou voyages d'études.

L'Institut a transféré son siège à Lyon en 1994 sous l'impulsion de son président, monsieur Raymond Barre, qui avait pressenti qu'il pouvait devenir un instrument privilégié de rayonnement international pour la ville et sa région.

C'est depuis cette date, et pour ce motif, que le fonctionnement de sa structure permanente est assuré dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités territoriales de l'agglomération lyonnaise et de la région Rhône-Alpes, le coût des manifestations étant, par ailleurs, couvert depuis 2004 par des recettes privées.

L'Institut Aspen intervient sur les questions relevant de la sphère économique et participe ainsi à l'animation et la valorisation de la communauté économique de la Communauté urbaine. Dans le cadre des séminaires de leadership, il donne lieu à l'émergence de futurs dirigeants issus du territoire de la métropole lyonnaise.

Le bilan de l'action en 2008

En 2008, Aspen a organisé 34 manifestations rassemblant près de 1 600 personnes de tous horizons : dirigeants d'entreprises, élus politiques, responsables associatifs, universitaires, artistes, français et étrangers.

La moitié des manifestations 2008 a été organisée sur le territoire de la Communauté urbaine, dont :

- plusieurs conférences thématiques : "La France qui se réinvente", "Déclin ou réinvention : où en est la France ?", "Que peut faire l'Occident face aux fondamentalismes religieux ?", "Média et décideurs : liaisons dangereuses ?",
- 2 rencontres Aspen-Admical (Association de promotion du mécénat d'entreprises) autour des nouveaux enjeux du mécénat dans les domaines de la culture, de la solidarité, de l'environnement et du sport.

Les objectifs 2009

Le programme 2009 de l'Institut Aspen France a permis de mener à bien les projets suivants :

- l'organisation de conférences thématiques sur "L'Inde", "Les ruptures technologiques" et "Les villes durables",
- la construction de partenariats avec la Villa Gillet et la Biennale d'Art contemporain,
- la création d'un club de la communauté internationale de Lyon (étrangers expatriés à Lyon et Français de retour d'expérience à l'étranger).

Le budget de l'Institut Aspen, prévu à l'équilibre pour l'année 2009, s'élève à 978 510 €, dont 492 510 € de cotisations des membres actifs et 202 000 € provenant des collectivités locales.

	Budget 2009	Budget 2008
subvention collectivités territoriales	202 000 €	303 000 €
- Conseil général du Rhône	72 000 €	
- Communauté urbaine	40 000 €	
- Ville de Lyon	40 000 €	
- Ville de Grenoble	10 000 €	
- région Rhône-Alpes	40 000 €	
cotisations membres actifs	492 510 €	455 000 €
amis d'Aspen	55 000 €	65 000 €
produits financiers	- €	1 500 €
sous-total produits structure	749 510 €	824 500 €
produits programmes thématiques	109 000 €	800 €
produits programmes leadership	120 000 €	147 400 €
produits Club discussion	- €	170 000 €
sous-total produits activités	229 000 €	318 200 €
sous-total produits	978 510 €	1 142 700 €

salaires et charges	513 000 €	504 603 €
provisions litiges	7 500 €	
fonctionnement, loyers, déplacements	99 000 €	126 700 €
communication	40 000 €	25 000 €
honoraires	15 500 €	15 500 €
conseil de surveillance, assemblée générale et Board Aspen	10 000 €	10 000 €
frais bancaires	1 000 €	850 €
abonnements - cotisations	2 000 €	3 500 €
autres taxes (formation continue) taxes foncières	1 000 €	1 500 €
autres frais divers	1 000 €	5 500 €
amortissements	4 000 €	4 600 €
sous-total charges de structure	694 000 €	697 753 €
coûts programmes thématiques	114 000 €	102 400 €
coûts programmes leadership	160 000 €	182 500 €
coûts Club discussion	5 000 €	153 000 €
sous-total coûts activités	279 000 €	437 900 €
sous-total coûts	973 000 €	1 135 653 €
résultat	5 510 €	7 047 €

Une convention de un an sera établie afin de fixer les conditions d'attribution par la Communauté urbaine de cette subvention ainsi que les modalités de contrôle de l'utilisation de cette subvention.

Compte tenu de l'apport de l'Institut Aspen en terme de positionnement international et de développement économique pour la Communauté urbaine, il est proposé au Conseil d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € pour 2009 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'Institut Aspen dans le cadre de son programme d'actions pour l'exercice 2009,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'Institut Aspen définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 657 480 - fonction 04 - opération n° 2030.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2009.